

## COMME UN POISSON DANS L'EAU...

Anne Marie ODOUZE\*

La capture, la consommation et l'élevage du poisson en eaux douces est une des activités humaines les plus anciennes. Autrefois nécessaire pour fournir un complément alimentaire non négligeable, la pêche a, aujourd'hui encore, un rôle économique, particulièrement dans les régions arrosées par des rivières peuplées de truites et autres salmonidés : la Franche-Comté et spécialement le département du Doubs en sont l'exemple-type.

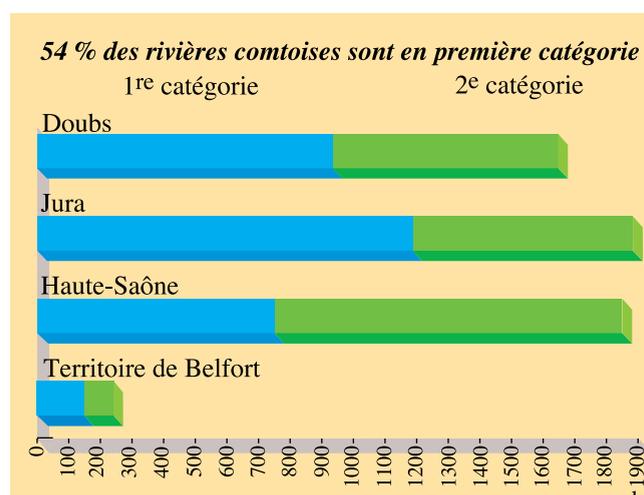
### La Loi-pêche et la protection des rivières

Avec quatre millions d'adeptes sur le territoire français, l'impact de la pêche sur la nature est considérable par les prélèvements piscicoles, les ré-empoissonnements et la sur-fréquentation de berges. A l'inverse, la pêche pâtit des agressions subies par le milieu aquatique : pollutions diverses, aménagements hydrauliques abusifs, extraction de matériaux (sables, granulats), réalisation de bases de loisirs... L'ensemble de ces faits constitue une manifestation éclatante de l'antagonisme qui préside aux relations entre les entreprises de l'homme et l'environnement, un vrai défi qu'il s'agit de relever par des mesures acceptables politiquement et socialement car la pêche constitue un secteur de l'activité humaine dont les dimensions économiques doivent être prises en considération.

La loi du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (la Loi-pêche !) s'attache en priorité à la protection du milieu et du patrimoine halieutique : la pêche n'est plus une liberté réglementée mais une fonction collective qu'il s'agit de manager. Pour mieux le faire, la loi confie aux Associations Agréées de Pêche et Pisciculture (A.A.P.P.) un rôle primordial d'organisation de la pêche et de gestion des eaux ; elle assure l'accès de tous à l'eau même si les rives restent propriété privée ; elle est l'aboutissement d'une réflexion réellement écologique sur un milieu naturel particulier, extrêmement sensible et convoité.

### La pêche en eau douce

L'eau des rivières, en tant qu'élément liquide, n'appartient à personne mais l'ensemble eau + lit (fond et berges) + poissons + potentialités d'utilisation se trouve englobé dans une législation et une réglementation. Celle-ci a été si difficile à créer que, selon les fonctions et les usages, trois classements ont été établis :



- classement en eaux libres (cours d'eau et canaux, plans d'eau reliés à un cours d'eau) et eaux closes (plans d'eau sans liaison avec un cours d'eau),
- classification en eaux du domaine public (voies navigables, voies flottables) qui appartient à l'Etat, et eaux du domaine privé, propriété des particuliers et des collectivités,
- catégorisation selon des critères biologiques : eaux salmonicoles ou de 1ère catégorie, eaux cyprinicoles ou de 2ème catégorie.

La carte d'identité de chaque cours d'eau comporte les trois indications.

### Au royaume des poissons : le Doubs et ses affluents

Connaissez-vous le « roi du Doubs » ? Appelé aussi apron, ce poisson-relique, en voie de disparition, ne s'observe plus (il faut être très habile pour le ferrer) qu'au Clos du Doubs, dans le cours franco-suisse de la rivière ou dans les bassins de l'Office Helvétique des Eaux.

La truite (espèce locale sur la haute Loue, ou espèce importée : la fario), poisson emblématique, est, avec l'ombre, le principal hôte de nos rivières de montagne. Parcours privés et domaine public offrent d'innombrables sites favorables à leur capture tout au long des vallées encaissées et sauvages. Selon l'abondance des eaux et la saison, les techniques de pêche seront choisies en fonction de la force du courant ou de l'abondance des proies préférées (lancer, ver ou vairon mort en hiver, mouche ou nymphe à la belle saison).

\*IRADES, Université de Franche-Comté

*Les rivières et la pêche dans le Doubs*



Les plans d'eau créés par les barrages et le cours inférieur du Doubs ont une population de cyprinidés (gardons, carpes) et de carnassiers (perche, sandre, brochet) prédominants. Ces cours d'eau de 2ème catégorie en eaux calmes et d'abords plus aisés, complètent le patrimoine piscicole. Enfin le Lac Saint-Point procure de véritables pêches miraculeuses lorsque le corégone, réfugié dans ses profondeurs, se laisse ferrer.

Chaque rivière fait l'objet d'un guide de pêche précieux pour le promeneur et l'amoureux de la nature, indispensable pour le pêcheur chevronné, d'autant que les circuits sont jalonnés de restaurants et bons coins agréables pour la détente ; d'autres secteurs, plus sportifs, conviennent aux solitaires et aux « mordus ».

### Pêcheurs et touristes\*

Basée sur une analyse des cartes de pêche délivrées à des adeptes non résidents en Franche-Comté par les principales A.A.P. du Doubs et sur l'exploitation des réponses aux questionnaires parus dans deux revues spécialisées, l'étude de la clientèle de loisir attirée par la pêche dans nos rivières a permis d'approfondir et de préciser :

- la connaissance de la « clientèle » actuelle et potentielle,
- la nature des besoins exprimés, des souhaits, des lacunes,
- l'attractivité des zones de pêche.

Elle apporte aussi des informations sur les techniques de pêche, les équipements souhaités par telle ou telle catégorie de pratiquants, les conditions d'hébergement et les disponibilités financières des pêcheurs accompagnés ou non de leurs familles.

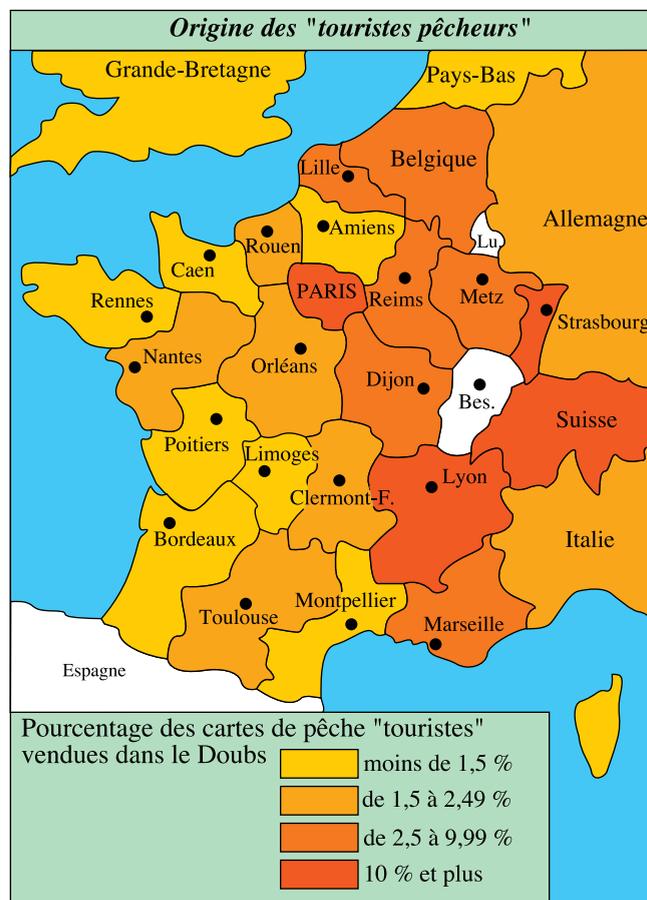
On évalue à 9000 le nombre de permis touristiques vendus dans le département du Doubs ; le dépouillement ne porte que sur les cartes délivrées par huit A.A.P. localisées sur le Haut-Doubs (Pontarlier et surtout Goumois) sur le Dessoubre (St-Hippolyte) et la Loue (Mouthier, Vuillafans, Ornans, Cléron, Chenecey-Buillon). Malgré un léger fléchissement en 1991, on observe un accroissement sensible de la fréquentation de ces quatre bassins de pêche depuis 1985 : la « franco-suisse » (A.A.P. de Goumois) étant la plus attractive, 62 %.

Un rapide portrait peut être brossé :

- les touristes-pêcheurs proviennent majoritairement des régions du Grand Est : Alsace, Rhône-Alpes et Ile-de-France (plus de 10 % chacun), puis la Lorraine, la Bourgogne, Champagne-Ardenne et aussi la Suisse (de 2,5 à 10 %) ;
- ce sont des hommes, âgés de 35 à 45 ans, mariés, ayant des enfants et appartenant aux catégories socio-professionnelles

dites « intermédiaires » (cadre moyen, enseignant) ou supérieures (cadre supérieur, commerçant, profession libérale) ;  
- selon les zones de pêche et selon les périodes de l'année telle ou telle catégorie d'âge (jeunes, retraités) ou sociale prédomine : les retraités en Mai, les jeunes en Juin par exemple ;

La fréquentation s'étale de mars à septembre ; les maxima sont situées en Mai (époque la plus favorable pour la « mouche ») et Juillet-Août : les cartes de pêche mensuelles et hebdomadaires sont vendues surtout en Juillet-Août. Les séjours les plus longs sont également effectués en été.



### La pêche et l'économie

Il existe maintenant une formule intégrée de tourisme associant une activité de loisirs principale (la pêche) et des hébergements (hôtels et campings bénéficiant ou non du label « relais Saint-Pierre », gîtes de pêche, fermes-auberges). Des écoles de pêche pour les jeunes, des stages d'initiation ou de perfectionnement pour les adultes peuvent être organisés, des activités de loisirs, de détente et d'ani-

\*Jean Luc DESGRANDSCHAMPS : Le tourisme-pêche dans le Doubs. Mémoire de Maitrise 1991

mation sont proposées aux accompagnants. Répondant à des exigences de qualité, ces séjours bénéficient d'une promotion et sont commercialisés par les organismes de marketing touristique.

Deux catégories de clients sont intéressés :

- les « mordus » qui s'adonnent à leur sport plus de 6 heures (voire plus de 8 heures) par jour, qui ne viennent en vacances ou parfois en week-ends que pour pêcher pendant une journée ou pendant un mois, logeant en camping ou en gîte rural. Ce sont principalement des scolaires et des ouvriers ;
- les « amateurs » ne pêchent que 3 à 6 heures par jour. Cadres supérieurs, ils logent à l'hôtel pendant un week-end ou une semaine ; cadres moyens ou employés, ils viennent en famille et louent un gîte pour une semaine et plus.

Techniques de pêche et comportement vis-à-vis du poisson sont les mêmes : les préférences sont déterminées selon des critères autres que personnels. Par exemple, les scolaires moins expérimentés (et moins riches) préfèrent la technique du lancer ; le retraité, qui séjourne un mois, tâte de toutes les techniques (selon la fantaisie du temps et du poisson...). Tous s'accordent pour déguster sur place les plus belles prises.

La moitié des séjours sont effectués en famille. 20 % choisissent les amis ; 13 % préfèrent la solitude mais 14 % ne sont pas exclusifs de tel ou tel accompagnement.

Professionnellement ce sont les ouvriers qui sont le plus volontiers solitaires et qui consacrent le plus de temps à taquiner la truite ou l'ombre.

Pratiqué depuis toujours sur les rivières du département, le tourisme-pêche rencontre des conditions favorables à un réel développement : volonté conjointe des associations de pêcheurs, des professionnels du tourisme et des organismes chargés de l'aménagement aux niveaux régional, départemental et local. Les diverses options expérimentées en d'autres lieux devraient trouver dans le Doubs un terrain favorable à condition de ne pas cibler une seule clientèle potentielle mais de moduler les formules et les forfaits en fonction des possibilités financières des « fana » de pêche et de leurs familles.

Composante de la gastronomie (donc de la tradition), des loisirs (épanouissement de l'individu) et plus largement d'une notion nouvelle qui inclut à la fois la dimension de patrimoine et celle de défense de l'écologie, la pêche est maintenant comprise à la fois comme un droit réglementé mais aussi comme un devoir de protection d'un milieu fragile conçu comme un patrimoine collectif. Mais toute préoccupation de rentabilité économique n'est pas exclue : dans le Doubs l'expérience des séjours-pêche qui combinent activité de loisir, éducation (guides de pêche) et hébergements promotionnels constitue un bon compromis, une forme de partenariat. ■

**Erratum**

numéro 5, article de J.L. Poirey : Le retard scolaire à l'école élémentaire, p. 11

**Les espaces de la réussite et de l'échec scolaires**

